



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enfants

Question écrite n° 120652

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les enseignants qui, contraints de faire passer les élèves dans la classe supérieure, un redoublement à 15 ou 16 ans ne faisant pas rattraper le déficit antérieur, doutent du projet professionnel individualisé qui peut être proposé à l'issue du cycle. Il lui demande quel projet professionnel on peut faire bâtir à ces jeunes qui après des stages en entreprises infructueux sont confrontés à l'inadéquation entre eux-mêmes pleins de bonne volonté et l'entreprise, inadéquation telle que l'hypothèse d'une embauche n'est qu'exceptionnellement envisagée. Plus que la question des moyens donnés à l'éducation nationale, se pose la question de l'inadéquation entre les difficultés initiales des élèves et la formation qu'on leur donne de leur entrée en maternelle jusqu'à la sortie du lycée, le déficit de connaissances ne peut que s'accroître de façon exponentielle. Aussi il lui demande quels moyens pédagogiques peuvent être conçus pour faire disparaître avant l'entrée au collège cet illettrisme source de misère et de frustrations.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative s'est donné comme axe prioritaire de contribuer à la réussite de chacun. Les études sur le redoublement montrent que les élèves n'en tirent pas tous un bénéfice et que la motivation est déterminante dans la réussite de la scolarité de l'élève. Il s'agit de contribuer à donner du sens à l'école pour développer l'envie d'apprendre et la capacité à s'orienter tout au long de la vie. Le parcours de découverte des métiers et des formations, généralisé depuis 2009 pour tous les élèves des classes de cinquième aux classes terminales de lycées, vise à élargir et diversifier l'horizon de chacun. Les stages en entreprises sont une expérience importante pour permettre une découverte concrète de la réalité professionnelle d'un ou de plusieurs secteurs. Ils sont articulés avec d'autres actions autour de la connaissance des métiers et des formations qui contribuent à accompagner l'élève dans ses choix. Les équipes pédagogiques mettent en oeuvre des mesures pour faciliter le parcours et contribuer à la réussite de chacun. À l'école primaire, le ministre chargé de l'éducation nationale qui a pris toute la mesure de la situation, a engagé une profonde réforme pour améliorer la réussite scolaire. En mars 2010, il a lancé un plan de prévention de l'illettrisme, dont le premier objectif est de prévenir les difficultés, dès l'école maternelle, en faisant un effort sur l'apprentissage méthodique du vocabulaire, en stimulant la mémoire, en lisant de façon précoce des textes de qualité. En ce qui concerne l'école élémentaire, la lutte contre l'illettrisme passe par l'installation des automatismes grâce à l'apprentissage par coeur, la répétition et la récitation, l'encouragement du plaisir de lire sous toutes ses formes. Une convention avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) a été signée. Différentes actions ont été lancées en partenariat avec plusieurs associations. Des correspondants académiques ont été désignés par les recteurs pour coordonner localement ce plan. Le plan se poursuit en 2011-2012 et des initiatives nouvelles ont été annoncées par la circulaire de rentrée (Bulletin officiel de l'éducation nationale du 5 mai 2011). D'autres mesures sont en préparation pour la rentrée 2012.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120652

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 25 octobre 2011, page 11249

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 620